

NOM * :
Prénom * :
Nom d'usage :
Date de naissance * : __ / __ / ____ soit : ans à la date d'inscription
Nationalité * : Olympique ☐ Artistique ☐
Téléphone * : Gaucher ☐ Droitier ☐
E-mail * :@.....
Adresse * :
Code postal * : Ville * :
Permis B : ☐ Oui ☐ Non Voiture : ☐ Oui ☐ Non

PHOTOS

(Fournir 1 photo d'identité 35 x45mm, vous pouvez les imprimer vous-même ou récupérer celle de l'année dernière)

* **champs obligatoires**

☐ **Nouvelle inscription** : ☐ Je n'ai jamais pratiqué l'escrime ☐ J'ai déjà pratiqué l'escrime (..... années)

Je suis parrainé pour cette année 2021-2022 par : Nom : Prénom :

☐ **Réinscription** : Je suis inscrit(e) au REC escrime pour la année consécutive.

J'étais adhérent au REC Escrime en 2020 - 2021, je parraine un nouvel escrimeur pour cette année 2020 - 2021 :

Nom : Prénom : N° de fiche du parrainé :
(Administration)

☐ **Si adhérent à la FFE en 2020-2021**, votre n° de licence (quelque fut le club).....

Le port d'une tenue de sport et de gants est obligatoire pour la pratique de l'Escrime
Le port d'un masque avant et après la séance est obligatoire

(évidement il sera à ôter pendant la séance)

Merci de respecter les gestes barrières

La loi informatique et libertés définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles. Elle garantit également un certain nombre de droits pour les personnes concernées.

Les détails relatifs au respect de votre droit à l'image et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) se trouvent dans le formulaire annexe à nous retourner à la date de finalisation du dossier.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : rec.escrime@gmail.com

Cadre réservé à l'administration

☐ Certif_Med ☐ Photo_Id ☐ Cauton ☐ Formulaire RGDP

Date de validation : __ / __ / ____

☐ Cotisation : Espèces, somme :

Signature de l'administration :

Chèques, somme : Nombre :(maxi. 4)

Virements Bancaires, somme : Nombre :(maxi. 2)

☐ Chèques Sport Bretagne, montant total :€ ☐ Chèques Vacances (ANCV), montant total :€ (maximum 200€)

☐ Affiliation à **SORTIR !**

FICHE N°.....

Dater et signer, précédé de la mention« **lu et approuvé** » (signature des parents ou du tuteur légal pour les mineurs)

Tarifs

Année complète: de Sept 2021 à Juillet 2022. Demi-Année: de Sept. 2021 à fin février 2022 ou de Janvier à Juillet 2022	Adultes		Scolaires / Étudiants / Chercheurs d'emplois	
Adhésion REC Escrime	Année complète	½ Année	Année complète	½ Année
	228 €	128 €	188 €	108 €
Licence + Assurance à La FFE	62 €			
SOUS TOTAL	290 €	190 €	250 €	170 €
En 2021-2022 je parraine un (e) : et j'économise : <i>(suivant la durée de son inscription)</i>	Adulte		Scolaire / Étudiant / Chercheur d'emplois	
	-30 €	-15 €	- 20 €	-15 €
Réduction famille <i>(non cumulable avec le parrainage)</i>	-30 €	-15€	-25€	-15€
Remise COVID 2020-2021	-75 €		-55 €	
TOTAL = <i>(à remplir par l'administration)</i> TVA non applicable, article 293 B du CGI	 € + un chèque de caution de 150€ (non encaissé)			

Parrainage :

Un membre du REC Escrime de l'année 2020-2021 peut, s'il se réinscrit pour l'année (ou la demi-année) 2021-2022, parrainer un nouvel adhérent, qui n'a jamais été inscrit au REC Escrime, ou qui ne l'a pas été ces 2 dernières années. Ce faisant, le nouvel adhérent (le parrainé) et son parrain se doivent de respecter les modalités de leur adhésion sur l'année (ou la demi année) 2021-2022.

Dès validation du parrainage par le bureau du REC Escrime, le parrain aura droit à une réduction sur le montant de son adhésion pour l'année en cours (soit 2021-2022, voir le tableau ci-dessus). **On ne peut parrainer qu'une seule personne par an.**

Réduction familiale (NOUVEAUTE 2019):

Deux ou plusieurs membres du REC Escrime appartenant à la même famille (époux, pacsés, conjoints, frères/sœurs, parents/enfants...) peuvent bénéficier d'une réduction familiale après vérification et validation d'un membre du bureau. Cette réduction n'est accordée que lorsque le lieu d'habitation est commun aux membres de la fratrie. Chacun des membres a le droit à une réduction comme explicité dans le tableau ci-dessus. Cette réduction n'est pas cumulée avec le parrainage.

Remise COVID 2020-2021 :

Un membre du REC Escrime de l'année 2020-2021 peut, s'il se réinscrit pour l'année (ou la demi-année) 2021-2022, et si il en fait la demande, obtenir une réduction sur l'année 2021-2022 en compensation des cours annulés du fait de la pandémie de COVID-19. Cette remise n'est pas automatique, elle sera donc accordée si :

- Le membre s'était inscrit en 2020-2021 pour l'année complète
- Le membre se réinscrit pour l'année 2021-2022

TYPES DE PAIEMENTS :

Le paiement de la cotisation annuelle ou semi annuelle comprend, non seulement, l'adhésion au REC Escrime (part variable suivant le tableau ci-dessus), mais aussi la licence auprès de la Fédération Française d'Escrime (part fixe).

Cette dernière comporte une assurance pour la pratique de l'escrime. La licence est nominative et valable dans tous les clubs et associations affiliés à la FFE. Le REC Escrime a aussi des accords avec d'autres structures du bassin rennais, en adhérant au REC Escrime, vous pouvez aller tirer dans d'autres structures, renseignez vous !

Pour vous acquitter du montant de la cotisation vous pouvez payer :

- En **liquide** (en un seul versement)
- Par **chèque bancaire ou postal** (maximum en 4 fois). Indiquez bien, sur chaque chèque, **la date d'encaissement voulue**. Pour des raisons pratiques, **celui-ci sera encaissé entre cette date et 15 jours après** afin de faire des dépôts groupés. **Le premier chèque ne doit pas être inférieur à 70€** (pour couvrir le montant de la licence FFE). Renseignez-vous auprès du membre du bureau qui valide votre inscription pour l'échéancier.
- Par **chèque bancaire ou postal + le paiement d'un organisme** comme : chèque région, dispositif **Sortir !**, chèque sport de la ville de Rennes, Comité d'Entreprise... A ce titre, des réductions peuvent être accordées (par exemple : suivant le quotient familial). Le REC Escrime fournit alors une ou des factures.
- Par **virement bancaire ou postal** (maximum en 2 fois). Pour des raisons pratiques, un calendrier de virements sera établi et nous vous demanderons de bien vouloir **confirmer chaque virement par un mail à : rec.escrime@gmail.com** . Le premier virement ne doit pas être inférieur à 70€ (pour couvrir le montant de la licence FFE). Le REC Escrime fournit alors une ou des factures.

Titulaire du compte : **Rennes Etudiants Club Escrime** – C/O Mr BARNALOT Stéphane -15 Av. Pierre DONZELOT 35700 RENNES
Domiciliation : **CCM Rennes Jeanne D'Arc Thabor** – Devises : **EUR**

Banque
15589

Guichet
35130

N° de compte
054407369 40

Clé RIB
56

IBAN
FR76 1558 9351 3005 4407 3694 056

BIC
CMBFR2BXXX

Informations

POUR LES MINEURS :

Le REC Escrime est ouvert à toutes et tous. Il peut accueillir des personnes mineures. A partir de 12 ans et, suivant le niveau, l'élève mineur peut être intégré aux cours communs. Avant cet âge un groupe homogène, avec un encadrement particulier devra être mis en place. Ce groupe ne peut être constitué qu'à partir d'un nombre minimal de participants.

Pendant les cours les mineurs sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrants du REC Escrime. A l'extérieur de la structure, ceux-ci restent sous l'entière responsabilité des parents et tuteurs légaux.

PRÉINSCRIPTION :

Il est tout à fait possible de se préinscrire avant la date du premier cours, que ce soit pour une année entière ou une demi-année. Pour cela un dossier complet au niveau des documents doit être fourni au Bureau du REC Escrime, accompagné d'une avance **par chèque** d'un montant de **70€** sur la cotisation de l'année (ou demi-année) à venir.

Cette cotisation totale sera au tarif donné au tableau page 2. Elle sera à compléter à la rentrée ou au premier cours. Cette somme ne sera pas remboursée en cas de non-inscription définitive.

Pour remettre ce dossier, vous pouvez le transmettre par voie postale : **REC ESCRIME C/O M BARNAULT 15 Avenue Pierre DONZELOT 35700 RENNES** ou en main propre à un membre du Bureau.

EN CAS D'URGENCE (pour tous les pratiquants) :

Titulaire d'un Brevet de 1er secours (AFPS, SST, PSC1...) : ☐ Oui ☐ Non

Personnes à contacter en cas d'urgence :

NOM Prénom : Téléphone :

NOM Prénom : Téléphone :

Allergies/Remarques.....
.....
.....

Acceptez-vous d'être hospitalisé aux urgences de l'hôpital le plus proche : ☐ Oui ☐ Non

☐ **J'autorise le maître d'armes ou un membre du Bureau du REC Escrime à prendre, le cas échéant, les mesures d'urgences nécessaires me concernant ou concernant mon enfant.**

J'ai bien pris note qu'en cas d'absence du maître d'armes, les enfants sont accueillis et qu'une animation est assurée par un membre bénévole du Bureau du REC Escrime diplômé fédéral.

J'autorise mon enfant à rentrer seul(e) après les cours d'escrime : ☐ Oui ☐ Non

CERTIFICAT MEDICAL :

Un certificat médical est indispensable pour la pratique de l'escrime sous toutes ses formes. La mention « compétition » n'est pas obligatoire.

Suite aux événements liés au COVID-19, TOUS les adhérents de l'année 2021-2022 doivent fournir un certificat médical de moins de 3 mois.

Pour les personnes nées avant ou durant l'année 1982 (40 ans ou plus en 2022), le Certificat médical « Vétéran » valable un an, est à télécharger sur le site de la FFE ou à récupérer auprès du Bureau, et à faire compléter par votre médecin traitant.

DISPOSITIF SORTIR ! :

Avec **SORTIR !** Allez au cinéma pour seulement 3€, visitez les musées de Rennes gratuitement, allez à la piscine pour moins de 1 €... À vous de choisir maintenant entre les nombreuses activités proposées. <http://www.sortir-rennesmetropole.fr/>

SORTIR ! est aussi valable pour les **activités régulières** proposé par le **REC Escrime**. Le dispositif **SORTIR !** prend en charge jusqu'à 70% du coût de l'adhésion (avec un maximum de **105 € par an et par personne**).

Dater et signer, précédé de la mention« lu et approuvé » (signature des parents ou du tuteur légal pour les mineurs)

Informations diverses

Les cours d'escrime ont lieu **les vendredis au gymnase du COSEC de Villejean** et **les mercredis à la salle du Cercle Paul Bert des Gayeulles** à Rennes (voir ci-dessous).

Les cours d'escrime Moderne, olympique sportive et de loisirs ont lieu : les vendredis de 18h à 19h30-20h.

Les cours d'escrime Ancienne, de spectacle et artistique ont lieu : les mercredis de 20h30 à 22h et de 19h30 à 22h les vendredis.

Ce calendrier des cours peut être amené à être modifié en fonction des événements et de l'affluence.

Les cours contiennent un moment d'échauffement, des fondamentaux, des exercices pratiques, des mises en application, des techniques acquises et une présentation du travail effectué.

Les échauffements ne sont pas obligatoires mais sont vivement conseillés.

Le REC Escrime ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque accident si les échauffements n'ont pas été effectués.

Le port d'une tenue adéquate (tenue et chaussures de sport, gants, ...) est obligatoire pour la pratique de l'escrime.

Le matériel fourni par le REC Escrime doit être considéré en tant qu'arme. Il est prêté pour la séance et nous vous demandons d'en prendre soin. **Un chèque de caution de 150 € vous est demandé en début d'année** pour couvrir, au besoin, les dégâts que vous infligeriez au dit matériel.

Il est à noter que toutes armes, en particulier vos armes personnelles, en dehors de la salle d'arme, doivent être transportées dans une housse et vous devez pouvoir fournir votre licence en cas de contrôles par les forces de l'ordre.

Dans le cas contraire, le REC Escrime ne pourra être tenu responsable en cas d'arrestation et poursuites par les dites forces de l'ordre.



VENDREDI

Gymnase du **COSEC de Villejean**,
Rue Jean-Pierre GINEST,
35000 RENNES

Metro et arrêt de bus

VILLEJEAN – UNIVERSITE

MERCREDI

Salle du **Cercle Paul Bert des GAYEULLES**

10 Rue des Longs Prés, 35000
Rennes

Arrêts de bus

LE BLIZZ ou LONGS PRES



Contact : rec.escrime@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/REC.Escrime/>

Site: <http://www.rec-escrime.fr/>

RAPPEL DES PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES POUR UN DOSSIER COMPLET :

- Certificat médical (la mention « compétition » n'est pas obligatoire).
- 1 photos d'identité (vous pouvez l'imprimer vous-même ou réutiliser celle de l'année dernière)
- Chèque de caution de 150 € (ce chèque ne sera pas encaissé)
- Le règlement des frais d'inscription (suivant le moyen choisi).
- Ce présent dossier.
- Le formulaire « droit à l'image et RGPD »
- L'attestation d'activité régulière si vous demandez à bénéficier du dispositif **SORTIR !**



Aide financière à la pratique d'activité régulière

Attestation valable 1 mois (à compter de la date du cadre A)

Il est impératif que cette attestation soit complétée dans l'ordre : A – B – C

A – RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITE (cadre réservé à la structure)

Nom de la structure : RENNES ETUDIANTS CLUB ESCRIME (REC ESCRIME)

Adresse, CP et Ville : C/O M BARNAULT 15 AVENUE PIERRE DONZELOT 35700 RENNES.

Téléphone : 06.15.89.24.54.. Mail : rec.escrime@gmail.com

Atteste que Nom et Prénom :

Né(e) le demeurant

Souhaite s'inscrire à l'activité ESCRIME (moderne et/ou artistique)

Cachet de la structure, date et signature:

Coût de l'inscription€

Montant des coupons-sport€

Coût après déduction des coupons-sport€

B – PRISE EN CHARGE SORTIR ! (cadre réservé au CCAS)

L'Organisme Payeur certifie que la personne désignée ci-dessus peut bénéficier d'une aide du fonds SORTIR ! pour l'activité mentionnée :

Autres aides : euros

Montant de l'aide SORTIR ! : euros

Reste à charge à payer par la famille : euros

Date et Signature :

Cachet du CCAS :

C – ATTESTATION D'INSCRIPTION POUR LE REMBOURSEMENT A LA STRUCTURE (cadre réservé à la structure)

Le responsable de la structure :

Certifie que la personne désignée ci-dessus est définitivement inscrite à l'activité :

.....
et a réglé la somme ci-dessus indiquée (cadre B).

ou règle selon l'échéancier suivant :

1^{er} règlement : le

2^{ème} règlement : le

3^{ème} règlement : le

Date et signature :

Cachet de la structure :

IMPORTANT : Les règlements correspondent au montant de l'aide SORTIR ! Les parties A-B-C doivent être dûment complétées ; les attestations sont à adresser dans un délai de 4 mois

APRAS

6 cours des Alliés

35000 RENNES

☎ 02.99.31.19.89

MAJ septembre 2017

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**A l'extérieure de la salle
Porter un masque
chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Mais aussi pendant / après les cours :

- Venir en tenue (en portant un masque, les vestiaires seront sans doute condamnés).
- Pas de poignées de main, pas d'embrassades.
- Venir avec sa propre serviette éponge, ses mouchoirs, ses gants,
- Venir avec sa propre gourde ou bouteille d'eau, ne pas la partager.
- Venir avec son stylo et émarger la feuille de présence au début du cours.
- Désinfecter le matériel avec le produit mis à votre disposition par le REC Escrime à la fin du cours.
- Venir avec un sac poubelle neuf pour mettre votre tenue d'escrime moderne dedans à la fin du cours (ne pas la mettre directement dans votre sac de sport).
- Venir avec un sac poubelle neuf pour mettre votre masque d'escrime moderne dedans à la fin du cours (ne pas le mettre directement dans votre sac de sport ou avec votre tenue).
- Mettre un masque en sortant de la salle.
- Respecter les consignes données par le Bureau et le Maître d'Armes.

La liste de présence, que vous émargerez à chaque début de cours, permettra de vous contacter si d'aventure un de nos adhérents devait être testé positif au COVID- 19.

Si vous-même êtes testé positif, merci de nous prévenir immédiatement que nous informions les adhérents présents sur les mêmes créneaux que vous. Il vous est demandé, alors, de ne pas vous présenter dans les salles du REC Escrime pendant 14 à 21 jours.

La liste d'émargement est conservée pendant un minimum de 28 jours.





**INFORMATIONS COVID 19- RESPONSABILITE CIVILE
DROIT A L'IMAGE - RGPD ET DONNEES PERSONNELLES
Règlement Général sur la Protection des Données (GDPR en anglais)**

Cours gratuits d'initiation à l'escrime moderne/escrime artistique

En pénétrant dans les locaux et sur les salles d'armes du **REC Escrime**, vous reconnaissez assumer la responsabilité pour tout incident éventuel qui surviendrait lors de votre participation. Vous assumez, entre autres, la responsabilité et vous vous portez garant sur votre responsabilité civile pour les dommages que vous pourriez occasionner aux autres participants et aux biens de façon volontaire ou non.

Vous vous engagez à ne pas poursuivre les personnes physiques ou morales à l'initiative de cette manifestation ou autres bénévoles.

La découverte et l'initiation à l'escrime, sous toutes ses formes, est proposée par le REC Escrime au travers de 3 semaines de cours gratuits (soit un maximum de 6 séances).

Séance n°1/...../202.. ; Séance n°2/...../202.. ; Séance n°3/...../202.. ; Séance n°4/...../202.. ; Séance n°5/...../202.. ; Séance n°6/...../202..

A remplir par l'administration

Ce formulaire est limité dans le temps, après 6 cours gratuits maximum, votre dossier d'inscription doit être complet. Cette décharge vous permet de pouvoir vous essayer à l'escrime le temps que votre dossier soit complété et validé par le REC Escrime et la Fédération Française d'Escrime. L'obtention d'une licence FFE inclue une couverture par l'assurance sportive de celle-ci. Si d'aventure votre dossier était complet avant cette échéance, l'assurance FFE suppléante alors ce formulaire.

Au cours de ces entraînements, conformément aux nouvelles directives et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous donnez votre droit à l'image. Les photos, images, vidéo seront utilisées à des fins non commerciales sur tous types de supports pour promouvoir l'escrime, le REC Escrime et la dite manifestation.

- ✓ OUI, j'accepte de communiquer mes données personnelles au REC Escrime pour la bonne marche de ladite association. Le REC Escrime s'engage à ne conserver que temporairement ces données et de façon sécurisée.
Etant entendu que le REC Escrime n'en a pas la jouissance et ne pourra en aucun cas transmettre ou monnayer ces informations sans mon consentement explicite et écrit. A tout moment je pourrais faire valoir mes droits à la rectification, la suppression des dites données et en particulier faire valoir mon « *droit à l'effacement* ».
- ✓ OUI, j'accepte de céder mon droit à l'image pour la promotion de l'escrime et de l'association sous toutes ses formes et sur tous les supports. En vertu de la nouvelle loi informatique et libertés et le « RGPD », cette cession n'est plus illimitée dans le temps. A tout moment, je pourrais faire valoir mon « *droit à l'effacement* ».
- ✓ OUI, j'atteste avoir été informé par le REC Escrime des modalités régissant les points ci-dessus et en avoir compris la teneur, sans que pour autant mon droit à changer d'avis ne me soit refusé.

Si vous ne souhaitez pas voir votre image utilisée, veuillez en informer les organisateurs par e-mail à l'adresse suivante : rec.escrime@gmail.com.

Vous autorisez le **Maître d'Armes** ou un **membre du Bureau** du REC Escrime à prendre, le cas échéant, les mesures d'urgences nécessaires vous concernant ou concernant votre enfant.

➤ **COVID-19 : à défaut de certificat médical, j'atteste sur l'honneur ne pas avoir été malade ou testé positif au COVID-19 dans les 21 derniers jours qui précèdent la signature de ce formulaire. Je m'engage à signaler, au plus tôt, aux instances du REC Escrime toutes modifications de cet état.**

Pour les mineurs de moins de 16 ans à la date de signature de ce formulaire, ce cadre doit obligatoirement être rempli et contre signé par un tuteur légal ou un parent responsable.

Nom et prénom du tuteur légal ou du parent responsable :

En tant que : Père*Mère* Tuteur légal* (rayer les mentions inutiles)

Atteste et confirme ce qui précède relatif aux droits personnels, aux données et leur utilisation pour le compte du mineur dont j'atteste avoir la responsabilité légale à ce jour.

Je donne donc le droit à ce mineur de consentir et de s'engager à titre personnel en remplissant le formulaire ci-dessous.

Je sous signé (NOM, Prénom)

Date de naissance : soit ans à ce jour.

Adresse postale

Code postal : Ville :

Téléphone / Portable : / E-mail :@.....

Signature, précédée de la date et de la mention lue et approuvée.

(Signature du tuteur légal pour les mineurs de moins de 16 ans)

Fiche n° :

Nous vous souhaitons une bonne soirée

Le REC ESCRIME

RENNES ETUDIANT CLUB ESCRIME

Association loi 1901, siège social : Rennes.

N° de siren/siret : 42100850900026, N° d'agrément Jeunesse et Sports, Ministère de la Culture : 0135531
Le REC Escrime est affilié et assuré à la Fédération Française d'Escrime (FFE) – Ligue de Bretagne sous le n° 23 035 038
Le REC Escrime et son matériel sont assurés sous le régime de la responsabilité civile par le contrat M.A.I.F n°2150365M